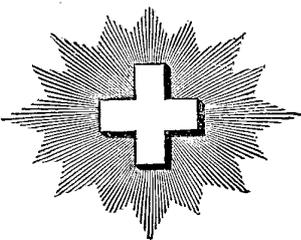


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 2 décembre 1929

Demande déposée: 7 janvier 1929, 18 h. — Brevet enregistré: 30 septembre 1929.
(Priorité: France, 23 janvier 1928.)

BREVET PRINCIPAL

Adolphe KÉGRESSE, Courbevoie (Seine, France).

Patin pour roue directrice de véhicule avec dispositif de fixation.

La présente invention a pour objet un patin pour la roue directrice de véhicule avec dispositif de fixation, caractérisé par des jambes de force le réunissant à l'essieu et qui sont articulées à un axe disposé dans le voisinage de celui autour duquel tourne la roue, cet axe étant parallèle audit axe de la roue.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 en est une vue en élévation;

La fig. 2 est une vue en plan (dans cette vue la roue est supprimée);

La fig. 3 est une coupe transversale.

1 (sur les trois figures) représente le patin. La fusée 2 est prolongée du côté extérieur par une pièce 3, supportant un tourillon 4. La même fusée reçoit, du côté intérieur, une autre pièce 5, portant un autre tourillon 6.

Sur les tourillons 4 et 6 (fig. 3) sont montés les têtes 7 des jambes de force 8,

fixées à leur partie inférieure sur le patin lui-même.

Ce dernier, comme on le voit d'après les figures, est maintenu par les jambes 8, à une certaine hauteur au-dessus du sol.

Pour maintenir le patin en position horizontale, il est prévu un dispositif de verrouillage, tel que décrit ci-après: Une pièce rigide sur la fusée 2 (fig. 2 et 3). Cette pièce porte deux oreilles 10 (fig. 2) faisant ressort et se terminant par une bride 11. Dans la bride 11 de chacune des oreilles, viennent se loger une des extrémités des jambes de support 8, du côté intérieur.

Comme on le voit, les brides des pièces à ressort 11 maintiennent en place les extrémités des jambes 8, et par suite le patin 1.

Les brides 11 ont une forme appropriée, de telle façon que, lorsqu'un effort d'une valeur déterminée se produit à une des extrémités du patin, les jambes 8 sortent des brides et y reviennent par l'effet de leur élasti-

cit e d es que l'effort en question dispara t.

Comme on le voit, ce patin se trouve articul e sur un axe qui est parall le et dispos e   proximit e de celui de la roue. Il est maintenu horizontalement   une certaine distance du sol.

REVENDICATION :

Patin pour roue directrice de v hicule avec dispositif de fixation, caract ris e par des jambes de force le r unissant   l'essieu et qui sont articul ees   un axe dispos e dans le voisinage de celui autour duquel tourne la roue, cet axe  tant parall le audit axe de la roue.

SOUS-REVENDICATIONS :

- 1 Patin selon la revendication, caract ris e par un dispositif de verrouillage fix e sur la fus e et qui le maintient dans une position horizontale   une certaine hauteur au-dessus du sol en agissant sur les jambes de force.
- 2 Patin selon la revendication et la sous-revendication 1, caract ris e en ce que le dispositif de verrouillage comporte un support (9) fix e sur la fus e et qui pr esente deux oreilles faisant ressort et se terminant par des brides (11) dans lesquelles viennent se loger les jambes de force.

Adolphe K EGRESSE.

Mandataires: BOVARD & Cc., Berns.

